

Cher(s) parent(s),

Cher (chère) élève,

A la suite des mesures prises dans le cadre de la crise COVID-19 par le Gouvernement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de rouvrir les écoles pour une partie des élèves ce **lundi 18 mai 2020**.

Il s'agit des élèves de **6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> secondaire du plein exercice et de l'alternance**.

Votre enfant est donc concerné par cette rentrée du 18 mai.

La Province de Namur, en tant que Pouvoir Organisateur de l'EHPN souhaite assurer cette reprise dans les meilleures conditions de sécurité afin de garantir non seulement la formation qualifiante de votre enfant, mais aussi son éducation face à la situation sanitaire exceptionnelle.

Afin de veiller à la sécurité de votre enfant, des professeurs et de l'ensemble des membres du personnel présents dans l'école, des dispositions strictes ont été prises :

- Les cours seront limités à 2 jours/semaine, un troisième jour peut-être envisagé pour les élèves en difficultés ;
- Des cours d'éducation à la santé seront organisés ;
- L'horaire spécifique de votre enfant vous sera communiqué sous peu ;
- Les heures d'arrivée et de sortie des élèves seront décalées afin de ne pas concentrer les individus en un même lieu et en même temps ;
- De même, les récréations seront alternées pour éviter les rassemblements ;
- L'accès aux locaux sera limité à maximum 10 élèves par classe, chaque élève bénéficiera d'un espace de 4 m<sup>2</sup> ;
- Un local sera attribué à chaque classe, une place fixe à chaque élève ;
- L'accès aux sanitaires sera également limité (en condamnant un évier sur deux et avec un éducateur chargé du respect des distances) ;
- Du gel hydro-alcoolique sera disponible aux entrées et sorties de l'école, dans chaque classe, couloirs et locaux qui seront utilisés ;
- Des masques de protection en tissu seront fournis aux élèves, aux professeurs et aux membres du personnel présents dans l'école ;
- Le lavage régulier des mains ainsi que le respect des distances sociales seront strictement surveillés par les éducateurs ;
- Les classes et les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Aucun élève ne sera autorisé à entrer ou à rester dans l'école s'il ne porte pas correctement son masque ; **ce dispositif est OBLIGATOIRE**.
- Les élèves sont tenus de respecter les dispositifs de sécurité sanitaire (lavage des mains, distance sociale, respect des consignes de déplacement dans l'école, ...) sur l'ensemble du site de l'école ;

- Si votre enfant présente des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, fatigue extrême,...), il vous est demandé de ne pas le mettre à l'école et de contacter votre médecin de famille pour couvrir son absence par un certificat médical ;
- Si, durant sa présence à l'école, votre enfant présente des symptômes du COVID-19, il sera automatiquement conduit dans un local d'infirmerie spécifiquement aménagé où il attendra que vous veniez le récupérer ;
- Aucun repas chaud ne sera proposé aux élèves à midi. Ces derniers seront invités à manger en classe afin, encore une fois, d'éviter les rassemblements dans un réfectoire .

Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'organisation de l'EHPN, il est à noter que :

- Afin de réguler l'accès aux vestiaires, les élèves doivent se présenter à l'école en uniforme des cours généraux ;
- Les repas de midi seront composés de sandwiches qui pourront être commandés au préalable à l'école. Un différentiel entre la facturation habituelle des frais de pension et le prix des sandwiches sera calculé individuellement.
- Les élèves internes recevront un repas chaud le soir. Le prix de la pension sera adapté au prorata des nuits passées à l'internat.

Si vous avez la moindre question concernant l'organisation de cette rentrée partielle du 18 mai, vous pouvez contacter notre secrétariat par téléphone au : 081 77 68 34

Ou envoyer un mail sur la boîte dédiée à l'adresse suivante : [ecole.hoteliere@province.namur.be](mailto:ecole.hoteliere@province.namur.be)

Certains de pouvoir compter sur votre compréhension, nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute question.

Pour la Province de Namur,



Richard FOURNAUX  
Député provincial

Dominique VAN DE WOESTYNE  
Directrice de l'EHPN